



## Entreprise offshore pour optimisation fiscale

Par **mickael14**, le **26/01/2011** à **10:03**

Bonjour,

je vais créer une entreprise de services internet aux professionnels, et dans le cadre d'une optimisation fiscale, j'aimerais créer une entreprise offshore avec laquelle je passerais un contrat avec mon entreprise française (en auto entrepreneur dans un premier temps). Après quelques recherches sur internet, il semblerait que cela soit possible, à condition de respecter certaines règles. J'aimerais donc avoir des conseils dans ce sens.

Bien cordialement,

Par **fabienne034**, le **26/01/2011** à **10:15**

BONJOUR

il faut regarder vers Malte

les paradis fiscaux sont actuellement pourchassés et la France signe des accords fiscaux

pour tout savoir :

<http://www.fbfs.net/paradis-fiscaux.htm>

Par **mimi493**, le **26/01/2011** à **10:16**

Pour faire ce genre de choses, allez voir un conseiller fiscal, parce que vous ne vous imaginez pas le nombre de gens ayant cru (parce qu'ils ont lu sur Internet) pouvoir frauder ainsi le fisc et se retrouver à la fin avec un énorme redressement fiscal + un rappel d'URSSAF

Par **Adonis**, le **26/01/2011** à **21:57**

Bonjour,

Le seul problème c'est que si vous êtes résident fiscal français, vous restez imposable sur la totalité de vos revenus français et étrangers, donc sur les dividendes de la société offshore...

Adonis

Par **mickael14**, le **27/01/2011** à **08:42**

Bonjour,

Adonis:

Oui c'est bien ce que j'en avais compris, mais "sauf erreur de ma part" l'imposition sur les dividendes sont beaucoup moins élevées que sur le salaire, d'ou l'optimisation.

Mimi493

Je pense effectivement voir un conseiller fiscal, je voulais d'abord savoir si cela été vraiment possible, car comme vous le dites il ne faut pas toujours se fier à internet. Et mon but n'est pas une évasion mais bien une optimisation!

Mickael

Par **marcus1**, le **05/02/2014** à **17:17**

Hello Mickael ,

Le post date un peu , mais je viens d'avertir et surtout de faire vraiment attention avec [une entreprise offshore](#) , le Gouvernement Français fait la chasse aux fiscalistes , et la majorité d'entre eux sont dans l'illégalité , il faut bien choisir son conseiller fiscal et l'entreprise.

Bref si des personnes sont encore sur ce post , faites attentions à l'offshore adressez vous à

la bonne entreprise !

Cordialement  
Marcus

Par **daniel258**, le **30/09/2014** à **14:47**

Bonjour,

Je vous recommande de constituer une [société offshore](#) à Malte où l'impôt sur le revenu sur des activités en dehors de Malte est 0% ou vous pouvez choisir n'importe quelle société IBC aux Seychelles ou Maurice avec une [compte bancaire offshore](#).

Cordialement,

Par **Adonis**, le **02/10/2014** à **01:33**

Bonjour,

On relira bien l'article 123 bis du Code général des impôts avant de décider de se lancer dans ce genre d'aventure.

Adonis

Par **Patrioio**, le **17/02/2015** à **22:42**

Très intéressant.

Marco de <http://jcdl2012.info/2015/02/13/leo-vegas-software-developer-wins-major-prize-in-2014/>

Par **Marcol**, le **13/03/2015** à **13:30**

Article interessant, merci : [redslots and play2win](#) et [sunmaker](#)